

Charte environnementale 2017 / 2019



« **A G I R** »
pour
l'environnement



Des aéroports
du Conseil régional de Bretagne



Exploités par

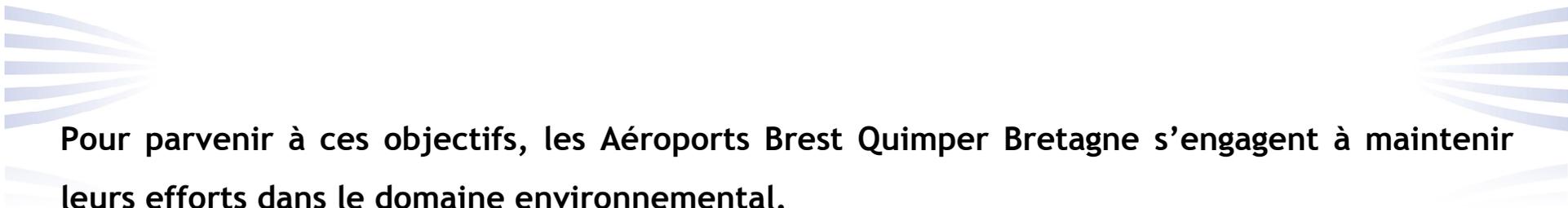
Préambule

En parfaite cohérence avec les actions déjà mises en œuvre sur l'Aéroport Brest Bretagne et l'Aéroport Quimper Bretagne, la présente Charte engage l'exploitant de chaque site à compter du 1er janvier 2017 pour une durée de 3 ans.

Améliorer - Gérer - Informer - Réduire

Ce plan d'actions triennal 2017/2019, dénommé « AGIR pour l'environnement », est bâti sur les engagements suivants :

- ✓ Mettre en place et maintenir un système de management de l'environnement certifié Iso 14 001 et le diriger vers la notion de Responsabilité Sociétale des Entreprises
- ✓ Assurer la continuité dans le respect de la réglementation environnementale et autres exigences en matière d'environnement
- ✓ Préserver la biodiversité et les milieux aquatiques
- ✓ Réduire nos impacts environnementaux par la protection de la ressource en eau, la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre et la valorisation de nos déchets
- ✓ Evaluer le développement de réseaux électriques intelligents et l'utilisation d'énergies renouvelables
- ✓ Réduire nos consommations énergétiques
- ✓ Impliquer nos tiers, sous-traitants et usagers dans nos démarches
- ✓ Communiquer sur nos actions auprès de nos tiers et sous -traitants et auprès du public



Pour parvenir à ces objectifs, les Aéroports Brest Quimper Bretagne s'engagent à maintenir leurs efforts dans le domaine environnemental.

L'Aéroport Quimper Bretagne adopte le principe d'amélioration continue et s'engage à respecter les exigences légales et applicables dans le cadre norme ISO 14001 version 2004.

Le dirigeant responsable s'engage à mettre à disposition des deux aéroports toutes les ressources nécessaires pour respecter ces objectifs.

Loïc Abjean
Dirigeant responsable des Aéroports Brest Quimper Bretagne



Le 20 Janvier 2017.

Améliorer

Objectif : Améliorer le suivi de nos démarches environnementales

- **Axe 1 : Mettre en place un système de management de l'environnement certifié Iso 14 001 sur Brest, avec une orientation Iso 26 000**
- **Axe 2 : Maintenir la certification Iso 14 001 sur Quimper, évoluer vers la version 2015 de la norme, avec une orientation Iso 26 000**

Objectif : Améliorer la gestion des déchets pour un meilleur taux de valorisation

- **Axe 3 : Maintenir et augmenter la part de déchets valorisés**



Gérer

Objectif : Gérer les actions permettant de respecter la biodiversité sur la plateforme

- **Axe 4 : Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires**
- **Axe 5 : Mettre en place des bio-indicateurs (ruches) sur Brest**
- **Axe 6 : Réaliser un diagnostic de continuité écologique et d'études faune et flore**

Objectif : Gérer les relations avec les riverains dans le cas des nuisances liées au bruit

- **Axe 7 : Analyser les plaintes lors de la commission consultative de l'environnement et établir un plan d'actions**
- **Axe 8 : Communiquer auprès des riverains sur nos actions liées au bruit**



Informer

Objectif : Informer nos usagers et notre personnel

- **Axe 9 : Communiquer sur les actions menées par l'aéroport vers le public**



Réduire

Objectif : Réduire nos impacts sur l'eau

- **Axe 10 : Assurer la qualité de l'eau**



Objectif : Réduire notre consommation en énergie

- **Axe 11 : Mettre en place un système de management de l'énergie**
- **Axe 12 : Identifier le potentiel d'installation d'énergie renouvelable**
- **Axe 13 : Réflexion sur le marché d'achat d'énergie (énergie renouvelable...)**

